

Retraite

DÉPLIANT D'INFORMATION
À destination des exploitants et salariés agricoles
Octobre 2025

Groupama Nouvelle Vie

Plan d'Épargne Retraite (PER)



Quelles opportunités pour préparer votre retraite aujourd’hui ?

Aujourd’hui, les Français s’interrogent sur le niveau de leur future retraite.

Pour vous, chef d’exploitation ou salarié agricole, la question se pose avec une importance particulière. Toutes les études pour les années à venir incitent à l’anticipation : se constituer une retraite supplémentaire est encore plus indispensable que pour les générations précédentes.

Vous relevez d’un régime de retraite spécifique, celui de la Mutualité Sociale Agricole (MSA). Vos conditions d’affiliation diffèrent selon votre statut.

Vous êtes exploitant agricole, travailleur non-salarié agricole ?

Chef d’exploitation ou d’entreprise agricole, vous percevez une retraite gérée par la MSA, en deux parties :

- Une **retraite de base**, constituée d’une retraite forfaitaire liée à la durée de votre carrière et d’une retraite proportionnelle par points,
- Et une **retraite complémentaire** obligatoire (RCO).

You êtes salarié agricole ?

Votre retraite repose sur le principe de la répartition ou solidarité intergénérationnelle. Vos cotisations et celles de votre employeur financent les pensions des retraités actuels et vous ouvrent des droits pour votre future retraite. Vous percevez :

- Une **retraite de base** auprès de la MSA,
- Et une **retraite complémentaire** auprès de l’Agirc-Arrco.

Dans les deux cas, vous êtes concerné par le PER

Ce dispositif est fondé sur la capitalisation : il s’agit d’un contrat retraite que vous pouvez souscrire en complément, pour améliorer vos revenus quand vous serez à la retraite.



Notre solution Groupama Nouvelle Vie

(Exploitants et salariés agricoles)

De multiples atouts pour optimiser votre future retraite

Choisissez le rythme de votre épargne

Vous constituez votre épargne à votre rythme, avec des versements :

- réguliers;
- ou libres;
- ou la combinaison des deux.

Profitez d'un complément de revenu à la retraite

Vous pouvez le percevoir sous forme :

- d'une rente viagère;
- d'un capital retraite⁽¹⁾ ;
- ou un mix de ces deux modalités de sortie.

Disposez de votre épargne en cas de besoin

Vous pouvez disposer de votre épargne :

- en cas d'accident de la vie⁽²⁾ ;
- ou pour l'achat de votre résidence principale⁽³⁾.

Sans attendre la retraite, accédez à des avantages très appréciables

Moins d'impôts sur le revenu

Vous pouvez bénéficier chaque année – sauf option contraire de votre part – d'une déduction fiscale de vos versements pouvant aller jusqu'à :

- **Si vous êtes salarié**, 10 % de votre revenu professionnel de l'année précédente, dans la limite de 8 fois le PASS de l'année précédente (plafond annuel de la Sécurité sociale) ou 10% du PASS de l'année précédente si ce montant est supérieur au précédent.
- **Si vous êtes exploitant agricole**, le plus élevé des deux montants suivants :
 - 10 % de votre bénéfice agricole imposable de l'année en cours dans la limite de 8 PASS + une fraction supplémentaire de 15 % du bénéfice agricole compris entre 1 et 8 PASS ;
 - ou 10 % du PASS si ce montant est supérieur au précédent.

Dans les deux calculs, le PASS pris en compte est celui de l'année en cours.

- et moins de charges sociales
Vous bénéficiez également d'une **déduction sociale** : les versements que vous réalisez sur votre Plan d'Épargne Retraite sont déductibles de leur assiette de calcul des cotisations sociales.

Reportez-vous en pages 6 et 7 pour découvrir des exemples chiffrés.

(1) La sortie en capital n'est pas possible pour les sommes issues de versements obligatoires.

(2) Décès du conjoint ou du partenaire de PACS, invalidité du titulaire du plan, de ses enfants, de son conjoint ou de son partenaire de PACS, surendettement, expiration des droits à l'assurance chômage, révocation ou non renouvellement du mandat d'administration sans liquidation de retraite, cessation de l'activité non salariée suite à un jugement de liquidation judiciaire.

(3) Uniquement pour les sommes issues des versements volontaires ou de l'épargne salariale.

Une solution financière complète et souple

Adoptez la Gestion pilotée pour bénéficier d'une stratégie évolutive et sécurisée

Avec la Gestion pilotée, vous bénéficiez d'un service de gestion personnalisé clés en main. Vous répartissez vos cotisations et votre épargne :

- entre des supports financiers diversifiés (actions, obligations...) et le fonds en euros du contrat;
- selon votre profil d'investisseur (Prudent, Équilibré, Dynamique) et la durée restante à courir jusqu'à la date prévue pour la liquidation de votre retraite.

Votre épargne est dynamisée puis sécurisée progressivement à l'approche de la retraite.

Choisissez la Gestion libre si vous souhaitez gérer vous-même votre épargne

Ce mode de gestion vous est proposé si vous préférez choisir vous-même vos supports d'investissement ainsi que leur répartition sur votre contrat⁽⁴⁾.

Toutes les modifications de la répartition de votre épargne (arbitrages) sont gratuites.

La Gestion libre suppose des connaissances des marchés financiers et du temps pour gérer soi-même son épargne.

Bénéficiez d'une protection pour vous et vos proches

Au sein de votre Plan d'Épargne Retraite, vous pouvez souscrire des garanties complémentaires en cas de coup dur :

- La **Garantie Plancher** protège vos bénéficiaires en cas de décès en leur assurant au minimum une épargne égale à vos versements nets investis et ce même en cas de baisse des supports financiers.
- Avec la **Garantie Décès majorée**, vos bénéficiaires peuvent disposer d'un capital supplémentaire, égal au cumul des versements réguliers⁽⁵⁾ restant à verser jusqu'à vos 67 ans.

Spécial Exploitant Agricole Protégez votre projet retraite même en cas d'arrêt de travail⁽⁶⁾

Groupama prend en charge vos versements au Plan d'Épargne Retraite à partir du 91^e jour d'arrêt de travail (Garantie Relais). Ainsi, votre futur complément de revenus n'est pas impacté par cet aléa.

(4) Groupama Gan Vie s'engage sur le nombre d'unités de compte et non sur leur valeur qui peut être sujette à des fluctuations à la hausse comme à la baisse dépendant, en particulier, de l'évolution des marchés financiers.

(5) Net de frais et du coût éventuel des garanties Relais et Décès majorée souscrites. Se reporter à la Notice d'information du contrat.

(6) La Garantie Relais est réservée aux Travailleurs Non-Salariés et Non-Salariés Agricoles. Se reporter à la Notice d'information du contrat.

manouvellevie.groupama.fr

Des conseils pour
préparer sereinement
votre retraite !

Groupama s'engage pour votre retraite :

**nous sommes à vos côtés pour comprendre vos besoins,
répondre à vos questions et vous apporter les solutions
adaptées pour faire de cette nouvelle vie une opportunité.**

**Rendez-vous sur manouvellevie.groupama.fr pour obtenir des réponses
adaptées à toutes vos questions :**

■ Pour estimer le montant de votre future retraite, retrouvez notre simulateur
retraite **Quand partir et avec quel montant ?**

■ Pour en savoir plus sur le système de retraite, la retraite anticipée ou le cumul
emploi-retraite, retrouvez toute l'information utile dans la rubrique **Décodages**.



Simulation retraite : quand partir et avec quel montant ?

Tous les champs sont obligatoires

VOUS ÊTES ?
 HOMME FEMME

COMBIEN D'ENFANTS AVEZ-VOUS ? (Nombre)

QUELLE EST VOTRE DATE DE NAISSANCE ? (jj/mm/aaaa)

QUAND AVEZ-VOUS COMMENCÉ À TRAVAILLER ? (jj/mm/aaaa)

QUEL EST VOTRE STATUT ? (Selectionner dans la liste)

QUELLE EST VOTRE RÉMUNÉRATION ANNUELLE NETTE ?* (Montant net en €)

Pour obtenir les résultats de notre simulateur retraite,
merci de compléter le formulaire.



Calculer

Sapiendo

■ ...Et des documents téléchargeables pour faire le point et le plein d'informations utiles en fonction
de votre situation : **Préparation de votre retraite – Passage à la retraite – Retraite des femmes**.

Un aperçu de vos économies réalisables grâce au Plan d'Épargne Retraite

Effectuez des simulations sur le site manouvellevie. groupama.fr

Découvrez, en fonction de différentes hypothèses de versements, les avantages dont peut bénéficier votre épargne optimisée sur le Plan d'Épargne Retraite.

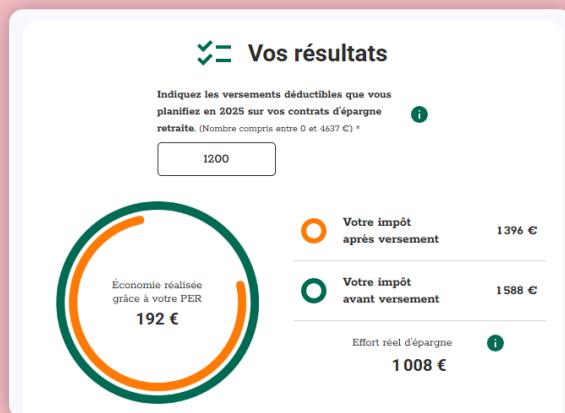
Ces deux exemples ne représentent pas, loin de là, la diversité des situations.

Pour une simulation chiffrée au plus près de la vôtre, n'hésitez pas à utiliser le simulateur : **Plan Épargne Retraite : Comment réduire mes impôts ?**

Exemple pour un salarié agricole avec un revenu imposable de 30 000 €/an

Si vous déclarez 30 000 € de revenus professionnels et êtes célibataire, votre tranche marginale d'imposition est de **30 %**.

En plaçant **1 200 € par an** (soit 100 € par mois) sur votre PER, vous **économiserez 192 € d'impôts sur le revenu en 2025**. Votre effort d'épargne réel sera donc de **1 008 €**.



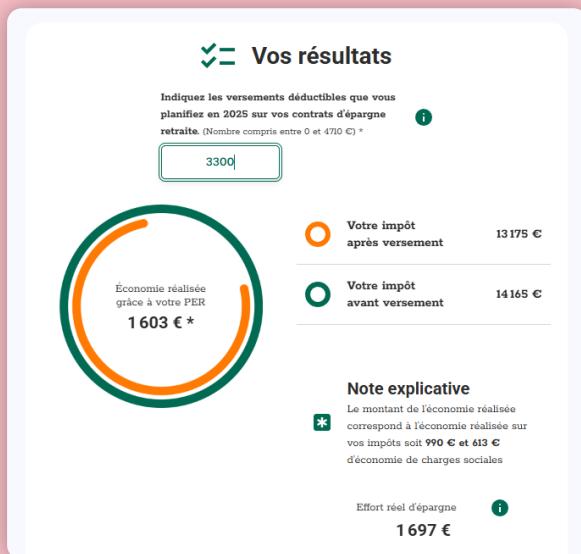
À noter

Estimation approximative, simple et rapide. Elle est fondée sur les informations communiquées par l'utilisateur au jour de la réalisation de la simulation et en l'état actuel de la législation en vigueur. Les résultats fournis ne sont pas engageants et ne valent ni conseil financier, ni conseil fiscal, ni position émanant de l'administration fiscale. Calculs réalisés à partir du simulateur rapide Sapiendo.

Un simulateur pour y voir plus clair

Exemple pour un exploitant agricole avec un revenu imposable de 70 000 €/an

- Si vous déclarez 70 000 € de bénéfices agricoles et êtes célibataire, votre tranche marginale d'imposition est de 30 %.
- En plaçant 3 300 € par an (soit 275 € par mois) sur votre PER, vous économiserez 990 € d'impôts sur le revenu et 613 € de charges sociales. Votre effort d'épargne réel sera donc de 1 697 €.



À noter

Estimation approximative, simple et rapide. Elle est fondée sur les informations communiquées par l'utilisateur au jour de la réalisation de la simulation et en l'état actuel de la législation en vigueur. Les résultats fournis ne sont pas engageants et ne valent ni conseil financier, ni conseil fiscal, ni position émanant de l'administration fiscale. Calculs réalisés à partir du simulateur rapide Sapiendo.

Quels que soient vos besoins, Groupama vous accompagne

- Joignable en direct sur son téléphone.
- Accompagné(e) par un expert prévention et un conseiller en gestion de patrimoine selon vos attentes.

Pour votre exploitation et vos multiples activités

Diagnostic personnalisé afin d'adapter nos solutions d'assurances et de services.

Pour vos projets

- Accompagnement pour les préparer et les sécuriser.
- Conseils et offres en épargne pour la gestion de votre patrimoine et la transmission de votre exploitation.

Pour vous et vos proches

En cas de coup dur, une gamme de produits de prévoyance et de santé, à ajuster à votre situation.

Ma Nouvelle Vie
par 

Rendez-vous sur
manouvellevie.groupama.fr

Des conseils pratiques et des simulateurs entièrement dédiés à la préparation de la retraite vous y attendent : comment estimer le montant de votre future retraite, connaître votre âge de départ à la retraite, préparer sereinement votre nouvelle vie...

Une question, un conseil, nous sommes là pour vous !



292 agences
230 chargé(e)s
de clientèle Pro

02 99
30 90 80

Coût d'un appel local
ou gratuit selon
votre abonnement



Votre espace client
sur groupama.fr



Applications mobiles :
groupama et moi

Pour les conditions et limites des garanties et des services présentés dans ce document,
se reporter au contrat ou voir auprès de votre conseiller Groupama.

Groupama Assurances Mutualées pour le compte des Caisses Régionales d'Assurances Mutualées Agricoles. Caisse Nationale de Réassurance Mutuelle Agricole Groupama – RCS Paris 343 115 135 - Siège social : 8-10 rue d'Astorg - 75008 Paris - groupama.fr

Les contrats d'assurance vie et d'épargne retraite sont assurés par **Groupama Gan Vie**. Société Anonyme au capital de 1 371 100 605 € - 340 427 616 RCS Paris - Code APE : 6511Z - Siège social : 8-10, rue d'Astorg 75008 Paris. Entreprises régies par le Code des assurances.

Document et visuels non contractuels - Photos: © Shutterstock - © iStockphoto. Mise en page: 109 l'Agence - Réf 626LC092025

« Groupama et moi » est une application gratuite disponible sur App Store pour iPhone et sur Google Play pour Android. Les règles de confidentialité de l'application « Groupama et moi » sont disponibles sur Groupama.fr

Groupama participe à la protection de l'environnement en sélectionnant un imprimeur référencé « Imprim'Vert » ainsi que des papiers issus de forêts gérées durablement.



ÉDITION: OCTOBRE 2025